

1, rue Philippe Jannet –  
 BP 35 – 17415 St Jean d'Angély  
 ☎ 05.46.33.38.00 - 📠 05.46.32.23.65

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU MARDI 20 AVRIL 2010 DE 18 H 00 A 19 H 30**

**N° de la séance : 3**

**Page : 1/4**

**COMPTE-RENDU DES DEBATS**

**Partie réservée  
 au Rectorat**

Le quorum étant atteint, le Proviseur ouvre la séance à 18 h 00.  
 Il fait la lecture de l'ordre du jour et accepte de rajouter deux points aux questions diverses :

- le calendrier de fin d'année et la fin des cours
- la distribution de tracts à la sortie du lycée le lundi 19 avril 2010.

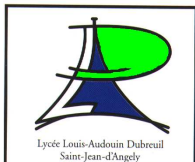
Il remercie Madame BORRAT-MICHAUD, infirmière, qui accepte d'assurer la tâche de secrétaire de séance.

**I - Approbation du précédent procès-verbal :**

Les membres présents lors du conseil d'administration du 9 mars 2010 n'ont aucune remarque à faire, aucune observation à formuler quant au contenu et à la rédaction du procès-verbal, ce dernier est donc approuvé à l'unanimité.

**VOTE N°1**

**POUR : 20  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0**



1, rue Philippe Jannet –  
 BP 35 – 17415 St Jean d'Angély  
 ☎ 05.46.33.38.00 - 📠 05.46.32.23.65

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU MARDI 20 AVRIL 2010 DE 18 H 00 A 19 H 30**

**N° de la séance : 3**

**Page : 2/4**

**COMPTE-RENDU DES DEBATS**

**Partie réservée  
 au Rectorat**

**II - Le compte financier 2009 (voir annexe)**

Madame BUREAU, agent comptable, présente le compte financier 2009 du lycée et répond aux différentes questions.

Aucune réserve n'ayant été émise, le compte financier est adopté à l'unanimité.

Les résultats sont les suivants :

⇒ service général	- 76 814,94 €
⇒ T1 enseignement technique	- 14 649,36 €
⇒ L2 restauration	- 20 555,27 €
⇒ L82 agence comptable	<u>- 152,80 €</u>
	-112 172,37 €

Cette affectation est mise au voix.

**VOTE N°2**

**POUR : 20**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



1, rue Philippe Jannet –  
BP 35 – 17415 St Jean d'Angély  
☎ 05.46.33.38.00 - 📠 05.46.32.23.65

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 20 AVRIL 2010 DE 18 H 00 A 19 H 30

N° de la séance : 3

Page : 3/4

### COMPTE-RENDU DES DEBATS

**Partie réservée  
au Rectorat**

#### III - Décisions budgétaires modificatives

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'équipe de direction pour établir un budget 2010 partiellement équivalent à celui de 2009 suite à la décision de la collectivité de diminuer de façon significative la dotation de fonctionnement, Monsieur le Proviseur propose aux membres de l'assemblée de prélever la totalité des fonds de réserve :

- ⇒ **du L2** : 72 718,42 € sur le chapitre L2  
20 000,00 € sur le ZD (immobilisations spécifiques  
restauration)
- ⇒ **du J1** : 16 172,74 € sur le chapitre J1
- ⇒ **du SG** : 30 000,00 € sur le chapitre A  
5 000,00 € sur le chapitre C  
16 000,00 € sur le chapitre D

La proposition est votée à l'unanimité.

#### VOTE N°3

**POUR : 20**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Monsieur le Proviseur informe l'assemblée qu'une demande de subvention exceptionnelle, correspondant aux fonds de réserve minimums dont doit pouvoir disposer tout EPL, est adressée ce jour à Madame la Présidente du Conseil Régional.



1, rue Philippe Jannet –  
 BP 35 – 17415 St Jean d'Angély  
 ☎ 05.46.33.38.00 - 📠 05.46.32.23.65

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU MARDI 20 AVRIL 2010 DE 18 H 00 A 19 H 30**

**N° de la séance : 3**

**Page : 4/4**

**COMPTE-RENDU DES DEBATS**

**Partie réservée  
 au Rectorat**

**IV - Questions diverses**

⇒ Monsieur le proviseur informe les membres de l'assemblée du calendrier de fin d'année (voir document joint)

⇒ certains parents d'élèves manifestent leur surprise et leur mécontentement suite à la distribution de tracts politiques (propos extrémistes) aux abords du lycée le lundi 19 avril 2010. Monsieur le Proviseur répond qu'il n'était pas au courant, qu'il invitera l'équipe vie scolaire à davantage de vigilance et enfin qu'il essaiera de rencontrer les personnes (étrangères à l'établissement) responsables de cette distribution.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 19 h 30.

La secrétaire de séance

Le Président du  
 Conseil d'administration